



Commune de **Montrem (24)**  
Dossier d'enregistrement d'une station de transit  
et de concassage

Pièce jointe n°13

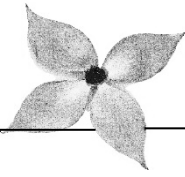
**EVALUATION DES INCIDENCES  
NATURA 2000**



**COLAS France - 51 Route de Montanceix – 24 110 SAINT-ASTIER**

*Octobre 2023 / Dossier E6294*





Conseil en Horticulture, Paysage, Espaces naturels  
*Décrire le vivant dans son milieu*

### **Christophe Chambolle**

Ingénieur Horticole, Ecologue Naturaliste  
Expert GEEPP / Végéphyt  
Signataire de la charte d'engagement des bureaux d'étude  
dans le domaine de l'évaluation environnementale

1801 Route de Monclar  
Fernot – 47380 Montastruc  
T : 05 53 01 28 85  
christophe.chambolle@laposte.net

### **COLAS Saint-Astier**

« Le Perrier »  
51, route de Montanceix  
24110 Saint-Astier

## **Note de synthèse**

N° 23R31932

Octobre 2023

### *V. Ref : MONTREM & SAINT-ASTIER (24)*

## **Expertise de la faune, de la flore et des habitats naturels**

### **Incidences écologiques au titre de Natura 2000 d'un projet de plateforme de concassage et transit de matériaux inertes**



L'évaluation des enjeux au titre de Natura 2000 est proportionnée à l'importance du projet, et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

Le projet est placé en dehors d'un Site d'Importance Communautaire, mais il s'inscrit au sein d'une trame de prairies fauchées.

Ces dernières correspondent à un habitat d'intérêt communautaire, et donc à un enjeu de conservation européen.

Ici, détail d'une prairie de fauche, fleurie par la Sauge des prés (dont un individu hypochrome), le Trèfle jaune pâle, l'Euphorbe verruqueuse, l'Oseille commune et le Lotier corniculé.

## Sommaire

Note de synthèse .....	1
Description du projet.....	3
Présentation synthétique des enjeux de conservation du réseau Natura 2000 au plan local .....	5
Formations végétales en présence dans l'aire d'étude rapprochée.....	9
Espèces animales observées ou potentielles dans la zone du projet.....	11
Analyse globale de la sensibilité biologique et écologique au titre de Natura 2000..	11
Préconisations en faveur de la biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre du projet .....	13
Mesures préconisées .....	13
Mesure 1 : Préserver de vieux arbres.....	13
Mesure 2 : Préserver un rideau de vieux chênes bordant l'emprise du projet ...	13
Mesure 3 : Préserver ou supprimer des haies.....	14
Mesure 4 : Préservation de la petite prairie de fauche .....	14
Mesure 5 : Gestion de conservation d'une station d'Ophioglosse commun .....	15
Analyse des incidences du projet sur le Site d'Importance Communautaire « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne » .....	15

**Un document plus général et plus précis, au titre de la protection de la nature, référencé 23R3193, a été produit en préalable à celui-ci.  
La présente note se focalise sur les informations relatives aux incidences du projet sur le réseau Natura 2000,**

## Table des annexes

- 1 : Emprise du projet et aires d'études
- 2 : Carte des formations végétales
- 3 : Localisation des mesures d'accompagnement préconisées

## Description du projet

La Société COLAS projette la création d'une plate-forme de stockage de matériaux sur les communes de MONTREM (24) et SAINT-ASTIER (24).

Cette plateforme sera réservée à 2 activités ICPE soumises à enregistrement :

- Une installation de concassage-criblage mobile de matériaux inertes (rub. 2515-1) ;
- Une station de transit de matériaux inertes (rub. 2517-1).

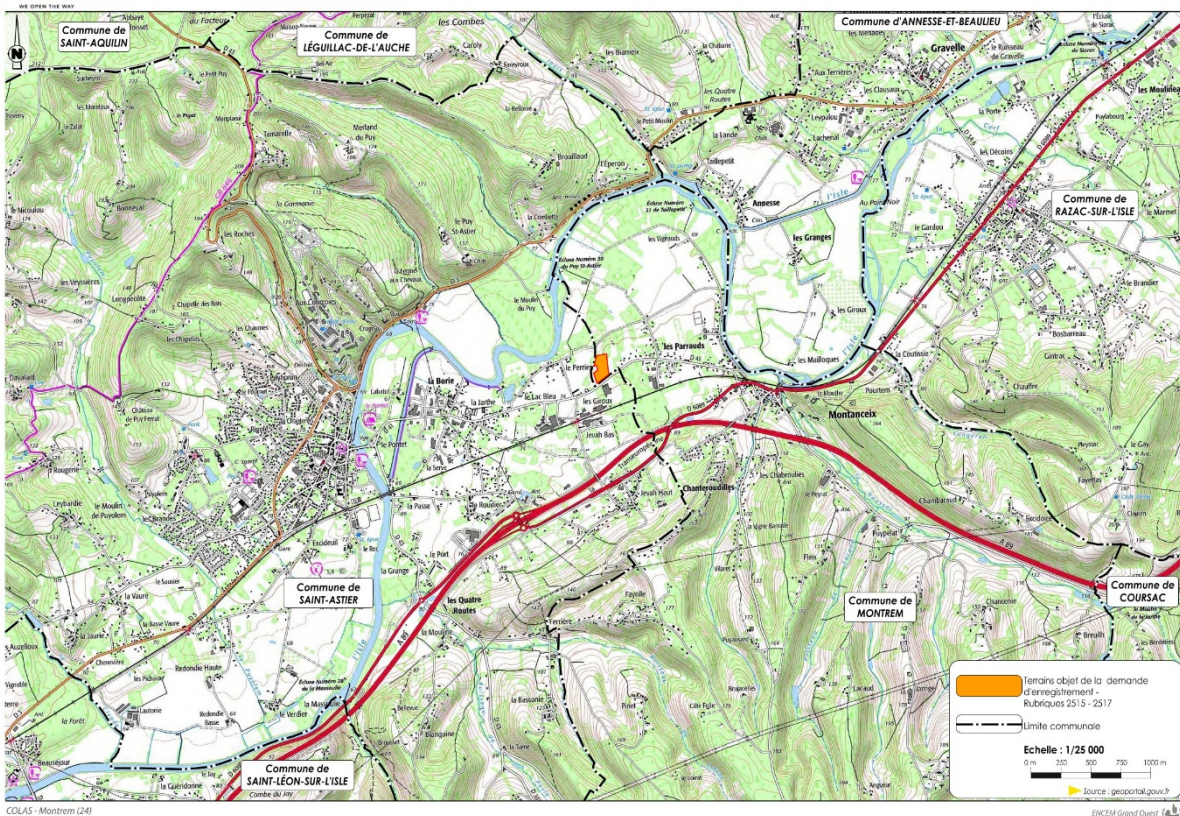
Ces différentes activités seront exercées sur une surface d'environ 2,15 ha.

L'installation accueillera entre 50 000 et 80 000 tonnes/an de matériaux inertes issus de chantiers locaux (rayon de 50 km autour du projet).

Les matériaux acceptés seront principalement issus de chantiers de déconstruction de chaussées, de démolition et de terrassement issus de chantiers publics ou privés. Les matériaux inertes potentiellement non valorisables sur site (trop argileux par exemple) seront transférés vers des sites du groupe accueillant en remblayage les matériaux inertes non valorisables.

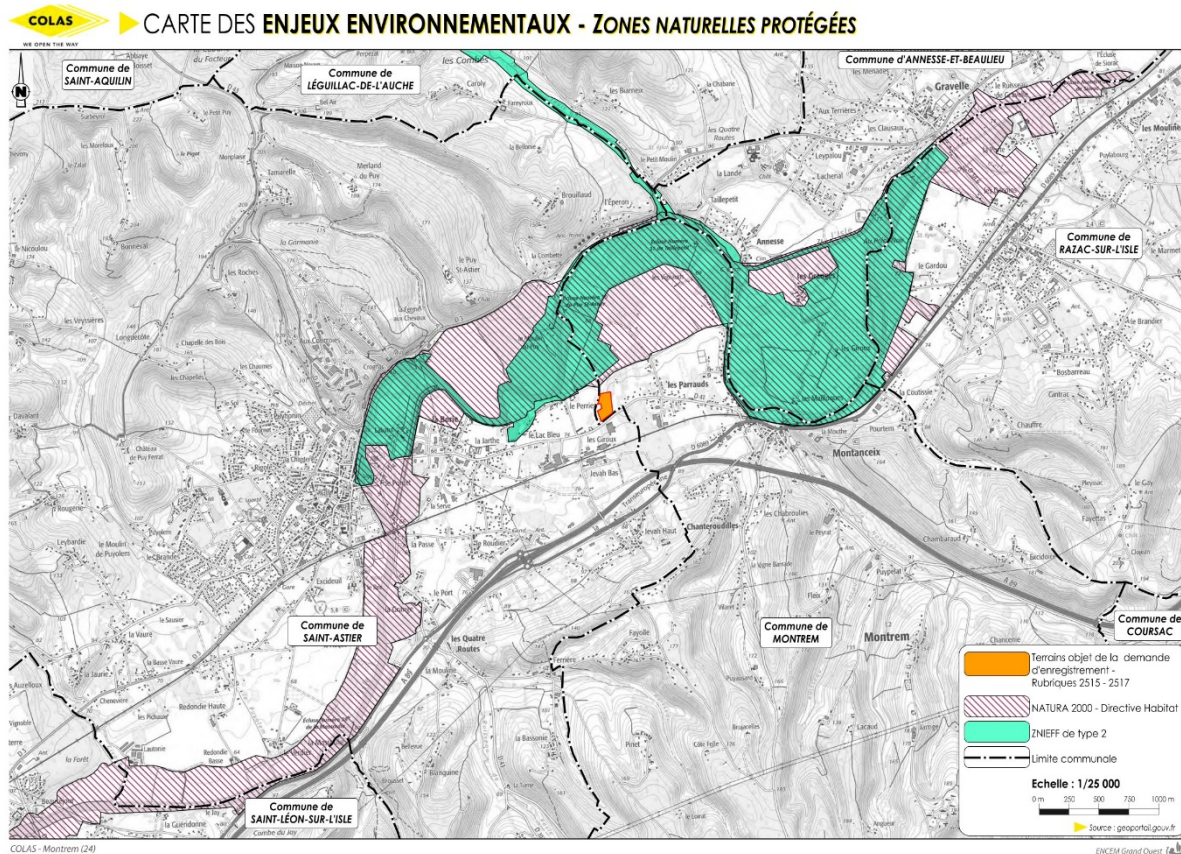
L'accès au site se fait à partir de la route départementale 41, route depuis laquelle une zone d'accès et du panneautage ont été mis en place. Le site est ceinturé par une clôture et un portail. Afin d'assurer l'insertion paysagère du site dans son environnement, des merlons végétalisés ont été mis en place au Sud, au Sud-ouest et à l'Est. Ces merlons jouent également un rôle acoustique vis-à-vis des habitations voisines.

### CARTE DE LOCALISATION



Source : ENCEM, 2023

Il est à noter la présence à une distance minimale de l'ordre de 180 m, du Site d'Importance Communautaire FR 7200661 « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne ».



Source : ENCEM, 2023

Au niveau du projet, ce Site Natura 2000 est superposé avec une ZNIEFF<sup>1</sup> de type 2 « Vallée de l'Isle de Périgueux à St-Antoine sur l'Isle, le Salembre, le Jouis et le Vern ».

Les terrains concernés par ces deux zonages correspondent aux lits mineurs et majeurs de la rivière l'Isle, dont les habitats terrestres adjacents sont souvent inondables.

Ce point fait l'objet de développements, compte tenu des habitats naturels de la zone du projet et de la distance assez faible entre celle-ci et le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne ».

De même, les espèces animales sensibles connues des zonages ou de la localité ont été étudiées, afin de statuer sur celles concernées de manière directe ou indirecte par le projet.

<sup>1</sup> ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Le type 1 correspond à des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou un type d'habitat de grande valeur biologique ou écologique. Le type 2 à des ensembles plus vastes aux habitats remarquables.

## Présentation synthétique des enjeux de conservation du réseau Natura 2000 au plan local

Cette partie récapitule et contextualise les enjeux naturalistes relatifs à Natura 2000, à l'échelle de la localité et du site.

Les espèces ou habitats soulignés, ou **marqués de gras**, dans cette partie, sont communes aux observations effectuées dans l'aire d'étude rapprochée, et à celle de la connaissance documentaire relative au Site d'Importance Communautaire en présence.

Cette présentation est adoptée afin de rendre mieux lisible une comparaison entre les enjeux revêtant l'intérêt communautaire, et ceux perceptibles à propos du site en objet.

### Examen de la fiche ZNIEFF 2 Vallée de l'Isle de Périgueux à St-Antoine sur l'Isle, le Salembre, le Jouis et le Vern

Il s'agit de la vallée de l'Isle et de plusieurs de ses affluents, le Jouis étant le plus proche de la zone du projet.

Les espèces déterminantes mentionnées ont paru absentes des aires d'étude (la Colchique d'automne et la Jacinthe de bois).

Parmi les autres espèces inventoriées se remarquent :

- Mauve musquée *Malva moschata*
- Chêne pédonculé *Quercus pedunculata*

La première est caractéristique des prairies de fauche mésohydriques, et la seconde des haies bordant ces dernières.

L'habitat déterminant cité est intitulé « prairies humides et mégaphorbiaies ».

Il s'agit donc de l'enjeu de conservation principal sur la localité, ayant été identifié, et faisant l'objet de cette délimitation de ZNIEFF.

### Site d'Importance Communautaire « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne ».

Le formulaire Standard de Données est résumé *infra*.

Le SIC<sup>1</sup> couvre une superficie de 7997 hectares à cheval sur les départements de Gironde et de Dordogne.

---

<sup>1</sup> Site d'Importance Communautaire = Site « Natura 2000 ».

Il s'agit d'une vallée inondable. La vulnérabilité du Site est en lien avec la progression de l'urbanisation et des aménagements connexes, la présence et le fonctionnement des barrages. Il existe une tendance à l'eutrophisation des milieux par l'intensification agricole à l'échelle des bassins versants.

Sur le formulaire standard des données, ce Site est caractérisé par la richesse de la biodiversité des boisements et prairies inondables, des eaux stagnantes et courantes.

La présence du Vison d'Europe<sup>1</sup> « de l'amont à l'aval » est mentionnée.

La composition du Site est segmentée de manière indicative comme il suit :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	1,9 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	3,19 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10,8 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0,01 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	36,3 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N19 : Forêts mixtes	9,6 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	7,6 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0,2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2,5 %
N25 : Prairies et broussailles (en général)	1 %
N27 : Agriculture (en général)	25,9 %

Les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le Site et pouvant intéresser le secteur du projet, sont les suivants :

Code Corine biotopes	Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Superficie (ha)	% de surface du site	Superficie relative <sup>2</sup>
38.2	6510	<b>Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</b>	1069	13,4	C
44.4	91F0	<b>Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)</b>	767,3	9,6	B
44.3	91EO	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	42,5i	0,5	-

<sup>1</sup> Espèce prioritaire en danger critique d'extinction inféodée aux habitats humides.

<sup>2</sup> Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

Code Corine biotopes	Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Superficie (ha)	% de surface du site	Superficie relative <sup>2</sup>
24.4	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2,5	0,03	C
24.52	3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	1,9	0,02	-
37.7	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin	318,5	4	C
(22.12 & 22.13) x 22.32	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,83	0,01	-

Les habitats marqués de gras sont présents dans l'aire d'étude rapprochée.

Les espèces animales d'intérêt communautaire, inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CE et nécessitant la définition de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), sont les suivantes :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Fonction du milieu	Enjeu de conservation	Population relative <sub>1</sub>
Cistude d'Europe (Reptile)	<i>Emys orbicularis</i>	Reproduction	B	C
Cordulie à corps fin (Odonate)	<i>Oxygastra curtisii</i>	Reproduction	B	C
Gomphe à cercoïdes fourchus (Odonate)	<i>Gomphus graslinii</i>	Reproduction	B	C
Ecrevisse à pattes blanches (Crustacé)	<i>Autropotamobius pallipes</i>	Reproduction	C	C
Vison d'Europe (Mammifère)	<i>Mustela lutreola</i>	Reproduction	-	-
Alose feinte (Poisson)	<i>Alosa fallax</i>	Reproduction	B	C
Bouvière (Poisson)	<i>Rhodeus amarus</i>	Reproduction	B	C
Grande Alose (Poisson)	<i>Alosa alosa</i>	Reproduction	B	C
Lamproie de Planer (Poisson)	<i>Lampetra planeri</i>	Reproduction	B	C
Lamproie de rivière (Poisson)	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Reproduction	B	C
Lamproie marine (Poisson)	<i>Petromyzon marinus</i>	Reproduction	B	C
Toxostome (Poisson)	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Reproduction	-	D
Loutre (Mammifère)	<i>Lutra lutra</i>	Reproduction	B	C

<sup>1</sup> Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%). B=site très important pour cet espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%). L'état de conservation sur le Site (en colonne précédente) intègre l'état de conservation et le degré d'isolement de la population, avec 3 niveaux : A = excellent, B = bon et C = significatif.



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Fonction du milieu	Enjeu de conservation	Population relative <sup>1</sup>
Chabot celtique (Poissons)	<i>Cottus perifretum</i>	Reproduction	C	C
Vertigo de Des Moulins (Gastéropodes)	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Reproduction	B	C
Cordulie splendide (Odonates)	<i>Macromia splendens</i>	Reproduction	-	D
Agrion de Mercure (Odonates)	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Reproduction	B	D
Cuivré des marais (Lépidoptères)	<i>Lycaena dispar</i>	Reproduction	B	C
Damier de la succise (Lépidoptères)	<i>Euphydryas aurinia</i>	Reproduction	B	C
Lucane cerf-volant (Coléoptères)	<i>Lucanus cervus</i>	Reproduction	B	C
Grand capricorne (Coléoptères)	<i>Cerambyx cerdo</i>	Reproduction	B	C
Saumon européen (Poissons)	<i>Salmo salar</i>	Reproduction	C	C

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire est mentionnée : l'Angélique des estuaires *Angelica heterocarpa*, espèce endémique de la zone atlantique française, ici localisée au secteur libournais

Ce Site correspond au lit majeur de la rivière, et donc à cette dernière, et aux habitats terrestres adjacents concernés par les crues.

D'une superficie de 8018 hectares, le site Natura 2000 de la vallée de l'Isle concerne la partie moyenne et aval de la rivière sur une longueur de 122 km.

37% appartiennent au territoire du département de Dordogne, et 63% au territoire du département de Gironde.

Il est à noter que les terres agricoles arables correspondent à 25,9% de la couverture du Site, tandis que les prairies permanentes humides ou mésohydriques<sup>1</sup> couvrent 36,3 % du Site. La zone du projet est placée en dehors du Site d'Importance Communautaire, mais les prairies jouxtant l'emprise ont une affinité plus ou moins étroite avec ces prairies permanentes.

9 habitats d'intérêt communautaire<sup>2</sup> figurent dans le Formulaire Standard de Données, les quatre intéressant l'aire d'étude élargie, sont les suivants :

- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires,
- Prairies maigres de fauche de basse altitude avec *Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Salicion albae*),

<sup>1</sup> Moyennement pourvus en alimentation hydrique.

<sup>2</sup> Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont des entités dont un objectif de conservation est poursuivi à l'échelle européenne, ils justifient l'appartenance de territoires au réseau Natura 2000.

- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

Un papillon d'intérêt communautaire cité intéresse la zone étudiée par nos soins de manière avérée : le Damier de la succise (espèce d'intérêt communautaire, espèce protégée au plan national).

Deux autres espèces animales à fort enjeu liées aux chênes apparaissent potentielles : le Grand capricorne *Cerambyx cerdo*, (espèce protégée avec son habitat d'espèce) et le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (espèce d'intérêt communautaire).

Le DOCument d'Objectifs définit cinq objectifs principaux dans le cadre de la gestion de conservation du Site.

1. Conserver les habitats naturels ou les espèces d'intérêt communautaire.
2. Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats des espèces.
3. Préserver et favoriser la présence d'espèces d'intérêt communautaire.
4. Informer et sensibiliser sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site.
5. Améliorer les connaissances, évaluer les résultats et animer le site.

Il est à noter que le maintien ou la restauration des prairies, principal habitat naturel ici en cause, figurent comme objectif opérationnel du DOCOB, référencé 1.2, dans l'objectif 1.

## Formations végétales en présence dans l'aire d'étude rapprochée

La localité est placée en contexte de grande vallée alluviale, mais l'influence du calcaire est perceptible jusqu'en bordure de l'Isle, à l'observation de la végétation.

La description de la flore et de la végétation des terrains étudiés est développée à partir des onze grandes formations végétales pouvant être distinguées sur l'aire d'étude rapprochée, se reporter au rapport 23R3193 effectuant un diagnostic biologique et écologique plus complet que la présente note.

1. Les terrains déjà dévolus aux activités industrielles (**Terrains artificiels et arbres adultes**) accueillent quelques espèces herbacées, mais la prédominance des surfaces imperméabilisées rend leur présence discrète. Il est à noter l'existence de chênes pédonculés adultes, conservés à travers cette formation.
2. L'essentiel du projet (**Terrains récemment remaniés**) correspond à des terres ayant été décapées, colonisées par une flore pionnière. Les terres de découverte forment des merlons périphériques, également occupées par une végétation pionnière.

Cette formation abrite une grande diversité de plantes herbacées de diverses communautés, souvent caractéristiques des friches, mais également de prairies, pelouses et ourlets<sup>1</sup>.

Les espèces en présence peuvent provenir des habitats naturels immédiatement antérieurs, mais également de germinations de la banque de semences du sol témoignant alors parfois d'habitats naturels autrefois présents. Elles peuvent également avoir été semées par le vent.

3. Vers l'Isle au Nord du projet, un bois alluvial inondable post-pionnier, est dominé par le Frêne élevé (**Bois alluvial**).
4. Toujours au Nord, une parcelle en friche en déprise culturale, à prédominance de plantes vivaces, borde la piste cyclable (**Friche herbacée**).
5. Cette friche jouxte une prairie arborée, en voie de fermeture par les arbres (**Prairie arborée**).
6. Un verger en déprise est également placé au nord du projet (**Verger en déprise**).
7. Des haies composées d'arbres ou d'arbustes d'âge et de dimensions très variables, sont placés au nord du projet et en limite Nord de celui-ci (**Haies**).
8. La trame arborée et herbacée correspond aussi aux jardins (**Parcs et jardins**).
9. Deux prairies mésohydriques, c'est-à-dire avec une disponibilité hydrique moyenne, sont placées autour du projet (**Prairies mésohydriques**).
10. Une pelouse plutôt sèche est placée au sud de l'aire d'étude rapprochée (**Pelouse mésoxérocline**).
11. Il existe un petit secteur de prairie parfois un peu humide (du moins l'hiver), placé au nord du projet (**Prairie mésohygrocline**).

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été inventoriée dans le cadre de l'étude.

**La connectivité écologique entre les habitats naturels de l'aire immédiate du projet, et ceux les plus proches inclus dans le Site d'Importance Communautaire, peut être évaluée comme moyenne.**

Cette évaluation est fondée sur la distance minimale de 180 m entre ces entités, sur des habitats terrestres similaires (prairies et boisements) et sur des espèces animales ou végétales similaires, notamment celles citées dans la partie suivante.

---

<sup>1</sup> Végétaux herbacés des lisières et des fourrés.

## Espèces animales observées ou potentielles dans la zone du projet

✓ Concernant les espèces animales observées, seules deux espèces revêtent l'intérêt communautaire.

- Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* a été observé en limite d'aire d'étude élargie.
- Le Damier de la succise *Euphydryas aurinia*, a été vu deux fois dans l'aire d'étude rapprochée.

✓ Les espèces d'intérêt communautaire potentielles au niveau de l'aire d'étude rapprochée sont les suivantes :

- Grand capricorne *Cerambyx cerdo*, dont les vieux chênes peuvent héberger les larves.
- Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*, , dont les vieux chênes peuvent héberger les larves.

Aucune autre espèce mentionnée au Formulaire Standard de données ne s'avère potentielle dans l'aire d'étude rapprochée, et *a fortiori* dans l'aire immédiate du projet.

## Analyse globale de la sensibilité biologique et écologique au titre de Natura 2000

Certains habitats, et certaines espèces de la faune et de la flore, relèvent du droit communautaire, dès lors qu'ils ont été identifiés comme un enjeu de conservation à l'échelle européenne (inscription à une ou plusieurs annexes des directives « Oiseaux » et « Habitats »).

Ils sont cités de manière exhaustive, dans le tableau ci-dessous, uniquement lorsque l'emprise du projet, ou les terrains périphériques à celui-ci, peuvent leur correspondre.

GROUPE	NOM	PRESENCE AVeree (A) OU POTentielle (P)	OBSERVATIONS
Insectes	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	A	Espèce utilisant les espaces fauchés de la localité, où plusieurs plantes hôtes existent (au moins deux espèces)
Insectes	Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	P	Espèce pouvant occuper les grands chênes du secteur du projet

GROUPE	NOM	PRESENCE AVEREE (A) OU POTENTIELLE (P)	OBSERVATIONS
Insectes	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	P	Espèce pouvant occuper les grands chênes du secteur du projet
Reptiles	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	P	Espèce commune et ubiquiste
Amphibiens	Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	P	Espèce pouvant fréquenter les haies au nord du projet
Oiseaux	Sans objet	Sans objet	Le Martin-pêcheur est présent le long de l'Isle, mais la zone du projet ne le concerne pas
Mammifères	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Plantes	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Poissons	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Habitats	Prairie ou pelouse fauchée	<b>A</b>	Habitat répandu sur la localité. Etat de conservation variable, selon les pratiques d'entretien effectives. La formation 11, à proximité du projet, a été identifié en excellent état de conservation, et donc de forte sensibilité.

Du point de vue de Natura 2000, les deux enjeux de conservation les plus prégnants correspondent donc à la présence du Damier de la succise d'une part, et à la présence de parcelles de prairies maigres de fauche d'autre part, l'une d'entre elles de fort intérêt, à proximité du projet.

Les chênes adultes sont également à mentionner comme habitat d'espèce sensible, car il s'agit d'un habitat potentiel du Grand capricorne et du Lucane cerf-volant.

## Préconisations en faveur de la biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre du projet

L'annexe 7 localise les différentes entités dont il est ici question.

Les mesures 3 et 4 sont décrites nonobstant la question de la maîtrise foncière des parcelles leur correspondant, elles sont donc présentées sous toutes réserves, sans engagement du pétitionnaire.

### Mesures préconisées

En l'état de la connaissance naturaliste, plusieurs mesures peuvent être recommandées en faveur du vivant, dans le secteur du projet, afin d'aboutir à une absence de perte nette de biodiversité.

1. Préservation des vieux arbres de la formation 1, nonobstant leur dangerosité éventuelle le long des parkings.
2. Préservation du rideau de vieux chênes, bordant l'emprise du projet au nord
3. Préservation ou suppression des haies placées au nord du projet.
4. Préservation de la petite prairie de fauche placée au nord du projet.
5. Gestion de conservation d'une station d'Ophioglosse commun

### Détails et justification des mesures

#### Mesure 1 : Préserver de vieux arbres

Il s'agit notamment de chênes pédonculés du bocage ancestral, préservés lors de la création des surfaces et voies, de l'installation industrielle actuelle.

Certains sujets ont été réduits dans l'envergure de leur couronne, afin de diminuer leur dangerosité.

Quelle que soit leur vitalité, il est à noter que ces vieux arbres peuvent participer aux objectifs poursuivis par le réseau Natura 2000, il s'agit en effet d'un habitat d'espèce potentiel concernant deux coléoptères patrimoniaux : le Grand capricorne *Cerambyx cerdo* (espèce protégée, avec son habitat, c'est-à-dire les vieux arbres où se développent les larves), et le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (espèce d'intérêt communautaire).

#### Mesure 2 : Préserver un rideau de vieux chênes bordant l'emprise du projet

Il s'agit d'une partie des haies existantes les plus anciennes, avec notamment plusieurs vieux chênes. Elles méritent d'être conservées pour la même raison que ci-dessus, mais une évolution plus libre est à préconiser.

Il s'agit d'intervenir uniquement lorsque du bois mort tombe au sol.

Minimiser les interventions (et donc les agressions) sur les arbres, nécessite toutefois de tracer un périmètre dépourvu d'activités trop récurrentes, exposées aux chutes occasionnelles de branches.

### **Mesure 3 : Préserver ou supprimer des haies**

Les arbres, ronces et arbustes bordant les prairies placées au nord du projet peuvent être conservés, à l'instar de ceux des deux mesures précédentes, et pour les mêmes raisons.

Ils pourraient toutefois faire l'objet d'une sélection, en conservant les plus vieux ou les mieux placés, et en supprimant certains éléments de la trame, car ils entrent en concurrence avec la prairie fauchée.

Compte tenu de la surface et de la forme de l'emprise de la prairie, ces haies exercent en effet une forte concurrence en eau et en lumière, sur les plantes herbacées de la prairie.

Il est donc souhaitable de limiter la fermeture spontanée des bordures de la prairie, si une gestion de conservation de cette dernière est poursuivie.

La suppression des ronciers et de jeunes arbres devrait concerner deux secteurs localisés en annexe 7.

### **Mesure 4 : Préservation de la petite prairie de fauche**

Comme il a été exposé, ce secteur est assez modeste en surface (0,5 à 1 ha selon le découpage retenu, zone principale, avec ou sans zone additionnelle en option), mais avec une richesse floristique et entomologique se remarquant.

Ce caractère est sans aucun doute une résultante des pratiques de fauche entretenues ces dernières décennies sur cette zone.

Malgré leur intérêt, le restant des parcelles fauchées placé autour du projet paraît avoir traversé des épisodes de dégradation au plan écologique (pâturage, travail du sol, et peut-être ensemencement exogène).

La diversité floristique constatée s'avère moindre par la qualité des espèces, et le nombre de celles-ci.

Il est à noter que le maintien dans l'excellent état de conservation actuel de la prairie dont la préservation est proposée, passe par la poursuite d'une pratique complète de la fauche, autrement dit fauchage, séchage et exportation du foin.

Un simple broyage réduirait en peu d'années le cortège floristique, par le phénomène d'engrais vert, en absence d'exportation de la biomasse coupée.

Au-delà de la protection des espèces animales et végétales présentes dans cette prairie, il est à noter que l'intérêt de la mesure consiste à constituer un réservoir de

biodiversité, apte à essaimer sur d'autres habitats alentour de même nature, comme les prairies présentes en bordure de l'Isle, les plus proches placées à 160 m environ à vol d'oiseau.

### **Mesure 5 : Gestion de conservation d'une station d'Ophioglosse commun**

La découverte d'une station de l'Ophioglosse commun *Ophioglossum vulgatum* est à signaler, car cette espèce peu commune dans le département de Dordogne et déterminante ZNIEFF est de fort intérêt patrimonial, considéré quasi-menacé sur la Liste Rouge de Nouvelle-Aquitaine.

Sa niche écologique correspond notamment à des pelouses et des prairies de fauche

La station découverte correspond à une prairie entretenue par le broyage, où d'autres espèces intéressantes (Liondent hispide, Sérapias langue) ont été observées.

Une conversion de l'entretien de cette zone (coupe assez tardive avec exportation du produit de la coupe) serait pertinente, elle concilierait la présence de plantes patrimoniales et l'obligation esthétique, du fait de son emplacement en bord de route.

#### **Analyse des incidences du projet sur le Site d'Importance Communautaire « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne »**

Le projet est placé à distance du réseau Natura 2000, avec *a minima* 180 m entre les deux entités considérées.

La zone dans laquelle s'inscrit le projet possède néanmoins des habitats, essentiellement prairiaux<sup>1</sup>, en correspondance avec les habitats naturels visés par la conservation poursuivie, et occupés par au moins une espèce d'intérêt communautaire, le Damier de la succise.

La connectivité écologique entre cette zone et le Site a été évaluée moyenne.

Avec les mesures décrites, compte tenu des caractéristiques du projet, et notamment sa surface modeste, aucune incidence notable ne paraît envisageable sur l'état de conservation du Site d'Importance Communautaire considéré..

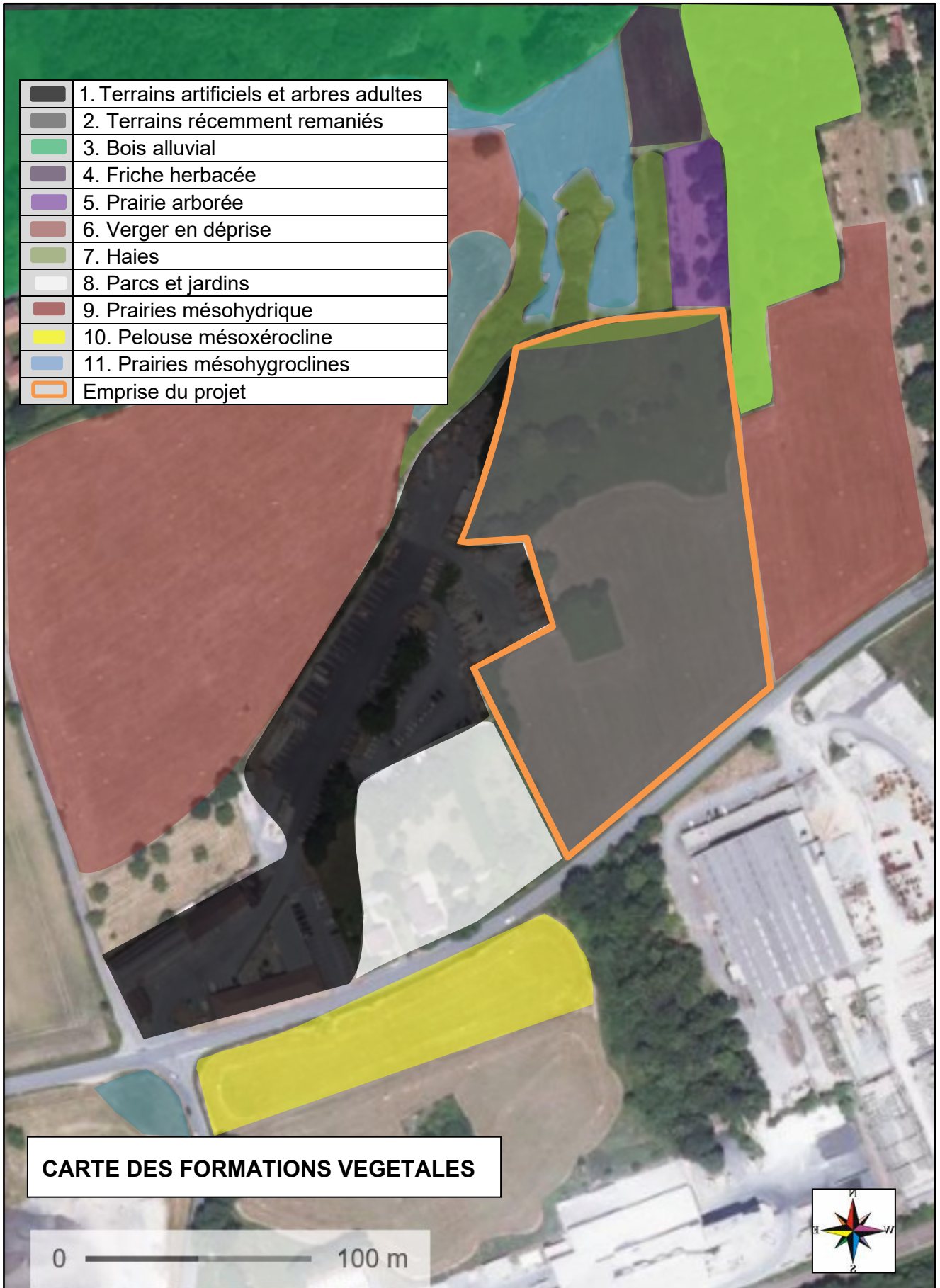
XXXXXXXXXX

<sup>1</sup> Incluant une trame arborée périphérique à ces prairies.

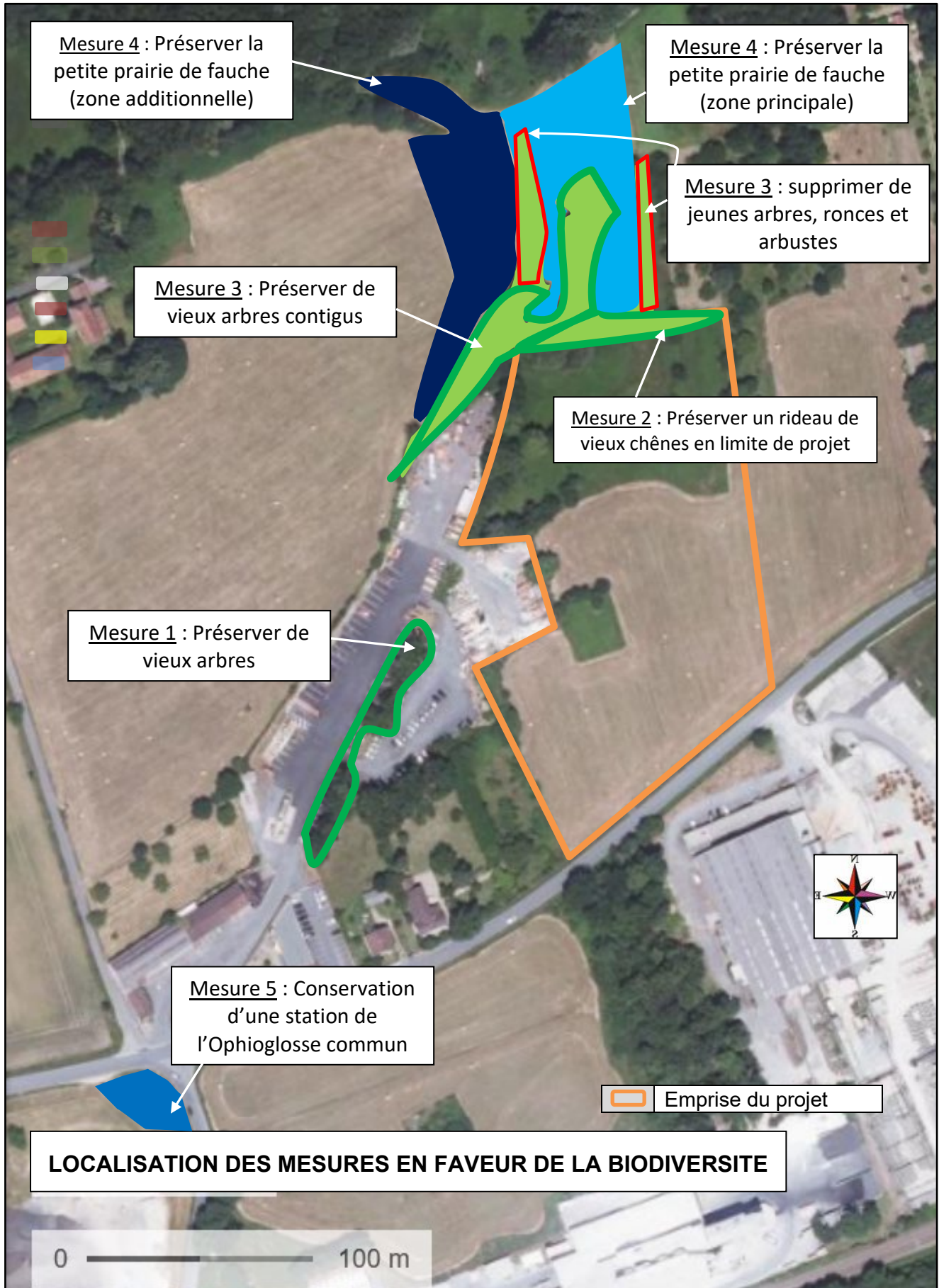


# ANNEXES





Photographie aérienne prise le 15/06/2021(Géoportail)



Photographie aérienne prise le 15/06/2021(Géoportail)